



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) : « Phytopharmacovigilance »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

La loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 crée dans le Code rural et de la pêche maritime (article L. 253-8-1) un dispositif appelé « phytopharmacovigilance » (PPV) dont la mise en œuvre est confiée à l'Anses. Ce dispositif doit permettre d'assurer la surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur l'homme, les animaux d'élevage (dont l'abeille domestique), les plantes cultivées, la biodiversité, la faune sauvage, l'eau et le sol, la qualité de l'air et les aliments, ainsi que l'apparition de résistances à ces produits. La surveillance de ces effets indésirables a pour objectif :

- De générer des connaissances et des hypothèses sur leur origine, d'identifier des signaux émergents ;
- De contribuer à modifier les conditions d'usage des produits aujourd'hui commercialisés notamment en adaptant les autorisations de mise sur le marché des (par exemple par la réduction des doses, l'adaptation des conditions d'application ou le retrait d'une autorisation de mise sur le marché) ;
- De proposer des mesures de gestion transversale, par exemple pour la protection des personnes à proximité des zones traitées.

Pour cela, la PPV repose sur :

- Un réseau de partenaires (Arrêté ministériel du 16 février 2017 relatif aux organismes participant à la PPV, modifié le 14 décembre 2018), pilotes de dispositifs de surveillance ou de vigilance mettant à disposition de l'Anses les informations dont ils disposent. Les milliers de données mobilisées chaque année sont ainsi synthétisées sous forme de fiches « substances » et prises en compte dans les évaluations des risques ;
- Un réseau d'acteurs ayant pour mission d'alerter l'Anses en cas de signalement d'effets indésirables ;
- Des études ayant pour vocation de consolider les outils de surveillance, de vigilance et d'évaluation des risques existants, investiguer un signalement ou générer de nouvelles connaissances.

Dans le cadre de ses missions, l'Anses s'appuie sur un groupe d'experts compétents et indépendants qu'elle souhaite renouveler et dont l'expérience et les connaissances pratiques sur la surveillance des PPP et de leurs effets permettront la mise en œuvre du dispositif de PPV. La coordination scientifique de ce collectif sera assurée par la Direction de l'évaluation des risques (DER) de l'Anses, via l'unité Phytopharmacovigilance (UPPV).

■ **Rôle et missions :**

Le présent appel à candidatures s'adresse à toutes les personnes disposant d'une expérience acquise dans les domaines de la surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques sur l'homme, les animaux d'élevage (dont l'abeille domestique), les plantes cultivées, la biodiversité, la faune sauvage, l'eau et le sol, la qualité de l'air et les aliments, ainsi que l'apparition de résistances à ces produits. Il s'adresse également aux personnes disposant d'une expérience relative à l'évaluation des risques pour la santé humaine liés à une exposition professionnelle ou pas aux produits phytopharmaceutiques, et pour l'environnement.

Ce groupe de travail aura notamment pour objectif d'appuyer l'Anses dans le cadre du dispositif de PPV afin :

- De contribuer à l'identification, la caractérisation puis le traitement des signaux d'effets indésirables à partir de l'ensemble des données de la PPV (i) issues des réseaux de partenaires, (ii) générées par des études, ou (iii) émergeant des signalements transmis à l'agence ou de la littérature scientifique ;
- D'identifier de nouveaux partenaires ou jeux de données d'intérêt sur des volets non couverts par la PPV actuellement ;
- De proposer des améliorations pour les descripteurs des données des partenaires ainsi mobilisées, et participer à leur interprétation sanitaire ou environnementale ;
- D'identifier les besoins d'études pour générer de nouvelles données en application des axes stratégiques de la PPV définis par l'Anses, de participer à la définition des protocoles et au suivi des travaux ainsi financés par la PPV ;

■ **Composition et fonctionnement :**

Les membres du GT « phytopharmacovigilance » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de 4 ans.

Le GT sera subdivisé en différents sous-groupes thématiques constitués de 5 à 10 membres :

-Un sous-groupe santé humaine (dont la population générale et la population professionnelle),
-Un sous-groupe santé animale et biodiversité (dont les animaux d'élevage, l'abeille domestique, la faune et la flore sauvages),
-Un sous-groupe contamination des milieux (dont l'eau, le sol, l'air et l'alimentation),
-Un sous-groupe résistances.

Ainsi, quatre sous-groupes thématiques sont proposés au choix des candidats via le formulaire de candidature. Ces sous-groupes participeront à la définition et au suivi des travaux de la PPV portant sur les thématiques correspondantes.

Les sous-groupes se réuniront entre 4 et 6 fois par an. En fonction des travaux en cours, la mobilisation sera renforcée pour les sous-groupes thématiques (réunions supplémentaires ou sollicitation inter-séances).

Un président du GT et des vice-présidents pour chaque sous-groupe seront désignés parmi les membres du GT. Les vice-présidents seront chargés de l'animation des sous-groupes avec un coordinateur de l'Anses par sous-groupe. Le président et les vice-présidents se réuniront également avec l'équipe de coordination de l'Anses pour assurer les échanges transversaux d'informations entre les sous-groupes.

Par ailleurs, les membres du GT pourront être mobilisés indépendamment de leur sous-groupe sur des sujets transversaux nécessitant des compétences variées dans le GT.